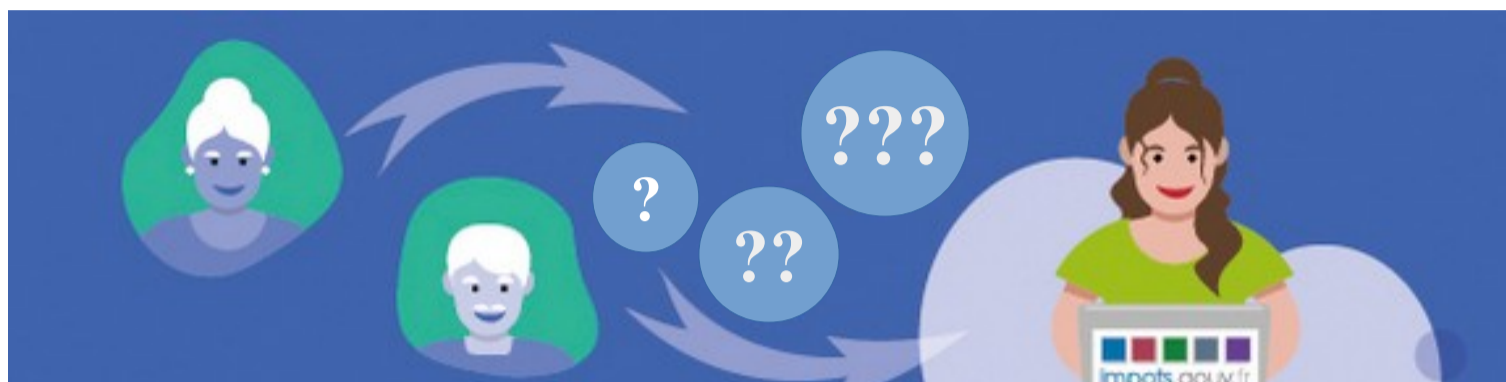


PERMANENCES FINANCES PUBLIQUES



À compter du **1^{er} décembre 2021**

un agent des Finances publiques vous accueillera
sans rendez-vous

tous les mercredis matin de 9h00 à 11h45

à l'espace France-services de La Tremblade
37 rue de la Seudre (à côté du CCAS)

Y sera assuré un accueil généraliste comprenant les services suivants :

- informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des produits locaux,
- accompagnement numérique pour les démarches en ligne,
- aide à la déclaration des revenus,
- aide à la gestion du prélèvement à la source,
- informations sur les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- faire une réclamation contentieuse,
- déposer une demande de remise gracieuse ou de délai de paiement,
- accompagnement au paiement en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers, amendes),
- aide pour l'achat en ligne de timbres fiscaux.